

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Conférence des Représentants, Comité Exécutif, Deuxième Session

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF INDUSTRIAL PROPERTY
Conference of Representatives, Executive Committee, Second Session

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

R A P P O R T

Composition et ouverture de la session

1. La seconde session ordinaire du Comité exécutif de la Conférence de Représentants de l'Union internationale (de Paris) pour la protection de la propriété industrielle (ci-après désigné par "le Comité") s'est tenue à Genève, du 26 au 29 septembre 1966.

2. A l'ouverture de la session, le Comité comprenait dix-huit membres. Quatorze d'entre eux étaient représentés : Allemagne (République fédérale), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse (ex officio), Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie. Quatre n'étaient pas représentés : Ceylan, Maroc, Nigéria, Portugal.

3. Au cours de la session, le Mexique a été coopté en tant que membre. Il était représenté.

4. Les quatorze Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Australie, Autriche, Belgique,

République démocratique du Congo, Danemark, Grèce, Inde, Pologne, République Arabe Unie, Roumanie, Saint-Marin, Thaïlande et Viêt-Nam.

5. L'Institut international des Brevets était représenté par des observateurs.

6. La liste des participants est annexée au présent rapport.

7. La session a été déclarée ouverte par le Président de la session précédente, M. E.J. Brenner (Etats-Unis d'Amérique).

8. Dans son discours d'ouverture, M. Brenner a souligné que cette session pourrait bien être l'une des plus importantes de l'histoire de l'Union de Paris. Le volume sans cesse croissant des demandes de brevets, la complexité des tâches d'examen et le coût, en temps et en argent, du dépôt et de l'examen, dans plusieurs pays, de demandes concernant la même invention, pourraient conduire rapidement à une crise de tout le système des brevets. Sa délégation proposerait que les BIRPI entreprennent un effort urgent et vigoureux afin de surmonter cette situation critique par le moyen de la coopération internationale. Cet effort devrait, à la longue, provoquer l'établissement d'un système de brevets véritablement international.

Election du nouveau Bureau

9. Sur proposition de M. Kiss (Hongrie), le Comité a élu par acclamation le Bureau comme suit : Président, M. F. Savignon (France); Vice-présidents, M. E.J. Artemiev (Union soviétique) et M. J. Benkichi (Japon).

Adoption de l'ordre du jour

10. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document CEP/II/1 Rev.

Cooptation d'un membre supplémentaire
du Comité exécutif

11. A la suite de nouvelles adhésions à l'Union de Paris, le Comité avait à augmenter d'un Etat le nombre de ses membres (voir document CEP/II/3). La délégation des Etats-Unis a proposé l'élection du Mexique, tandis que la délégation de l'Union soviétique a proposé l'élection de l'Algérie. La première proposition a été appuyée par les délégations du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Allemagne (République fédérale) et des Pays-Bas; la seconde l'a été par les délégations de la France, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Hongrie. Un vote secret a été ordonné; 9 voix se sont portées sur le Mexique et 5 sur l'Algérie.

12. Par conséquent, le Mexique a été déclaré coopté en tant que dix-neuvième membre du Comité.

Rapport sur les activités des BIRPI
depuis le mois d'octobre 1965

13. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/4, des parties du document CCIU/IV/3 qui concernent l'Union de Paris et du document CCIU/IV/8.

14. Le Comité a pris note, en les approuvant, des activités au sujet desquelles il était ainsi fait rapport.

Plan d'un "Index mondial des brevets"

15. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/8.

16. M. Artemiev (Union soviétique) a déclaré que sa délégation considérait que l'initiative des BIRPI pour un index mondial des brevets était d'une grande importance. L'expérience avait montré que la rationalisation en matière de recherche de documentation constituait le premier problème à résoudre en ce qui concerne les activités d'examen et d'information. Cette rationalisation pourrait s'effectuer pas à pas,

par exemple dans l'ordre suivant : (a) publication annuelle d'index des demandes de brevets publiés; (b) unification de la publication des descriptions des brevets et des bulletins de brevets; (c) introduction d'une numérotation commune pour les demandes de brevets et les brevets; (d) introduction de méthodes uniformes pour la préparation de l'impression des descriptions des brevets ainsi que des brevets, en utilisant une programmation uniforme de la composition et de la production de bandes perforées selon un code commun; (e) conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux concernant l'échange de bandes perforées et l'introduction de normes uniformes pour la publication des données bibliographiques.

17. Le Dr. Bogsch (BIRPI) a souligné que les résultats de l'enquête portant sur l'utilité éventuelle du plan étaient encourageants, mais que les BIRPI n'iraient plus en avant que si des sommes suffisantes pouvaient être obtenues des parties intéressées, en vue de l'investissement initial. Les BIRPI prendraient contact avec les Offices de brevets des pays qui semblaient montrer le plus grand intérêt, et en particulier, l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, afin de déterminer s'ils seraient prêts à contribuer - soit directement, soit en organisant une campagne de collecte de fonds parmi les milieux intéressés du domaine privé de leurs pays respectifs, soit des deux façons - à la couverture des investissements initiaux; il était en effet évident que le budget de l'Union de Paris ne pourrait pas fournir les sommes nécessaires.

18. M. Brenner (Etats-Unis d'Amérique) a déclaré que le plan était intéressant et que les résultats de l'enquête étaient encourageants. L'étude de sa réalisation, particulièrement dans son aspect financier, devrait continuer.

19. M. de Haan (Pays-Bas) s'est déclaré d'accord avec M. Brenner et a souligné que la coopération avec l'Institut international des Brevets devrait se poursuivre.

20. Le Directeur des BIRPI a fait savoir qu'il avait l'intention de continuer à coopérer avec l'Institut international des Brevets, comme cela avait été le cas jusqu'à présent : la plus grande partie du travail effectif avait été accomplie par les BIRPI et aux BIRPI, mais ceux-ci avaient consulté l'Institut lors de chaque étape importante,

comme, par exemple, pour la préparation du rapport soumis au Comité. Au sujet du financement, des ressources extraordinaires étaient nécessaires, et les BIRPI n'avanceraient en la matière que si de telles ressources étaient assurées.

21. M. von Zweigbergk (Suède) et M. de Haan (Pays-Bas) ont indiqué que leurs Gouvernements désiraient être inclus dans la liste des gouvernements à consulter au sujet de leur contribution éventuelle au financement initial du plan.

22. M. Haertel (République fédérale d'Allemagne) s'est déclaré d'accord avec les projets exposés par le Directeur des BIRPI et par le Dr. Bogsch.

23. Le Comité a pris note des intentions des BIRPI, telles qu'elles sont précisées aux paragraphes 17 et 20 ci-dessus, concernant les prochaines étapes relatives au plan pour un "Index mondial des brevets", et les a approuvées à l'unanimité.

Classification internationale des Dessins ou Modèles industriels

24. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/6.

25. Le Directeur des BIRPI, en présentant cette question, a déclaré qu'il apparaissait à la majorité des membres du Comité d'experts (mai 1966) qui l'avaient étudiée, ainsi qu'à lui-même, que la seule manière possible d'établir une classification internationale en la matière consistait en la conclusion d'un arrangement particulier semblable à l'Arrangement de Nice qui traitait de la classification relative aux marques. Un tel arrangement devrait être adopté par une conférence diplomatique, qui ne pourrait toutefois pas être comprise dans le programme, déjà encombré, des BIRPI pour 1967.

26. M. Uggla (Suède) a indiqué qu'il avait déjà exprimé l'opinion, au sein du Comité d'experts, et qu'il était toujours de cet avis, qu'une autre procédure, plus simple que la conclusion d'un arrangement particulier, devrait être recherchée. Il a ajouté que les quatre pays nordiques auraient bientôt de nouvelles lois en matière de dessins et modèles industriels et auraient besoin d'une classification internationale.

27. M. Grant (Royaume-Uni) s'est déclaré d'accord avec M. Uggla. De toute façon, la question ne lui semblait pas urgente.

28. M. Artemiev (Union soviétique) a fait savoir que son pays s'intéressait à l'établissement d'une telle classification.

29. MM. de Haan (Pays-Bas) et de Sanctis (Italie) ont exprimé l'opinion que ni la classification ni la convocation d'une conférence ne semblaient être urgentes.

30. Le Directeur des BIRPI a fait savoir que l'expérience acquise dans le domaine de la classification des marques montrait qu'une classification ne présentait pas d'utilité et n'était pas appliquée si un traité et un mécanisme n'étaient pas établis en vue de permettre une révision périodique de la classification.

31. M. Lorenz (Autriche), qui avait été le rapporteur du Comité d'experts de mai 1966, a indiqué que la majorité des membres de ce Comité partageaient la même opinion que le Directeur des BIRPI, d'autant plus qu'une classification qui n'était pas révisée régulièrement par un organisme international faisait nécessairement l'objet, par chaque pays, d'une adaptation qui ne tenait pas compte des autres pays. De telles adaptations aboutissaient très rapidement à une diversification de la classification, situation que le but même d'une classification internationale était d'éviter.

32. Après un échange de vues approfondi auquel ont pris part également MM. Uggla (Suède), Haertel (République fédérale d'Allemagne), Morf (Suisse), de Haan (Pays-Bas), ainsi que le Président et le Directeur des BIRPI, le Comité a estimé qu'il était désirable de réunir une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité, de la réunir aux BIRPI, à peu près aux mêmes dates qu'une autre réunion régulière des BIRPI (afin de réduire les frais des délégations participantes) et de demander au Gouvernement suisse d'être l'hôte de la conférence s'il était estimé nécessaire qu'une telle conférence soit convoquée par un gouvernement.

Plan de travail d'éventuelles activités futures
dans le domaine des brevets

33. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/5, qui contient un aide-mémoire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique adressé au Directeur des BIRPI, et du document CEP/II/10 qui contient un projet de résolution présenté par la délégation de ce même pays.

34. M. Brenner (Etats-Unis d'Amérique) a déclaré qu'il était bien connu que le coût, les délais et les difficultés inhérents à l'obtention de brevets, particulièrement dans plusieurs pays, ainsi que le coût, les délais et les difficultés inhérents à la délivrance de brevets dans les pays à examen, avaient tellement augmenté que le fonctionnement même de tout le système des brevets était en cause, ou risquait de l'être dans un proche avenir. Les principales raisons de cette situation critique étaient : le nombre croissant des demandes, la complexité croissante des antériorités à examiner, le volume croissant de la documentation à emmagasiner et à consulter, la nécessité d'obtenir et d'examiner la documentation dans des langues de plus en plus nombreuses, et enfin les différences concernant le dépôt et la législation dans les divers pays. Les personnes désirant obtenir des brevets pour une même invention dans plusieurs pays devaient entreprendre des efforts totalement séparés dans chacun d'eux, et les offices à examen de chacun de ces pays devaient engager les mêmes procédures sans la moindre coopération entre eux. En d'autres termes, le même travail devait se répéter maintes fois, ce qui entraînait inévitablement un gaspillage inouï d'efforts, d'argent et de temps aussi bien pour les requérants que pour les gouvernements. C'est pour ces raisons que le Gouvernement des Etats-Unis recommandait une étude urgente des possibilités de remédier à cette situation. Cette étude devrait être effectuée par les BIRPI, avec l'aide d'experts extérieurs. A cet égard, l'on devrait tenir compte des efforts analogues d'autres organisations internationales et de groupes d'Etats. Les BIRPI devraient présenter des recommandations précises. Les solutions à proposer pourraient vraisemblablement comprendre la conclusion d'accords particuliers entre les pays intéressés de l'Union de Paris.

35. M. Haertel (République fédérale d'Allemagne) a fait savoir qu'il approuvait entièrement la proposition des Etats-Unis. En Allemagne, les déposants devaient attendre de cinq à douze années avant qu'ils puissent se voir délivrer un brevet. De tels délais portaient atteinte à l'utilité du système.

Son pays travaillait activement afin de rendre le système plus efficace. Toutefois, des mesures internes ne suffiraient jamais, étant donné que beaucoup de ces problèmes ne pourraient être résolus que grâce à la coopération internationale.

36. M. Artemiev (Union soviétique) a signalé que la proposition des Etats-Unis intéressait son pays. L'Union soviétique était disposée à participer à tout groupe de travail que les BIRPI pourraient établir en vue d'étudier les possibilités d'instituer une coopération internationale. De telles études devraient comprendre : a) l'examen du rôle de la classification internationale des brevets et les possibilités d'unifier la documentation en matière de brevets et de simplifier la recherche des informations contenues dans les brevets; b) l'examen des possibilités, pour les pays membres de l'Union de Paris, d'échanger leur documentation en matière de brevets, et plus particulièrement d'échanger les descriptions de brevets, les gazettes des offices de brevets, les index de classification, les listes de reclassification; c) l'examen des possibilités de créer un service international chargé de l'identification des brevets parallèles; d) l'examen des pourcentages existant entre la littérature concernant les brevets et la littérature ne concernant pas les brevets (dans les domaines scientifique et technique) dans le total de la documentation consultée pour l'examen de nouveauté, et l'examen des possibilités d'établir une recherche mécanisée des informations provenant aussi bien de la littérature concernant les brevets que de la littérature ne concernant pas les brevets; e) l'examen du problème de la traduction de la littérature concernant les brevets, et des possibilités d'échanger de telles traductions; f) l'examen des possibilités de diviser le travail sur le plan international dans des systèmes d'utilisation commune, ainsi que du rôle de l'ICIREPAT.

37. M. Grant (Royaume-Uni) a émis l'opinion que le besoin de rationaliser était impératif. Sans rationalisation substantielle, le système des brevets était en danger. C'était un non-sens que de faire le même travail encore et toujours, séparément dans chaque pays, en utilisant des techniciens hautement qualifiés, qui étaient si rares et dont l'économie avait tant besoin. Son expérience des efforts internationaux accomplis à ce jour ne le rendait pas optimiste. C'est seulement s'il y avait une volonté évidente de coopérer que l'on pourrait espérer un succès, étant donné que les difficultés étaient grandes et qu'il faudrait, pour les surmonter,

de nombreux changements dans les législations, les traditions et les habitudes de tous les pays intéressés. Il faudrait des solutions pratiques. Des discussions purement académiques ne conduiraient nulle part. Le Conseil de l'Europe avait obtenu quelques résultats; il faudrait en tenir compte. L'Institut international des Brevets était une réalité; on ne devait pas l'ignorer. Le problème des langues exigeait des solutions centralisées. M. Grant, ayant exprimé ces avertissements, s'est déclaré entièrement d'accord avec l'initiative des Etats-Unis.

38. M. von Zweigbergk (Suède), parlant également au nom des autres pays nordiques, s'est déclaré d'accord avec les propositions des Etats-Unis. Ces dernières arrivaient au bon moment. Le fait qu'elles soient un peu vagues pourrait constituer un avantage, étant donné qu'elles ouvraient un champ d'étude plus vaste pour rechercher une solution. Il était essentiel que les efforts déjà accomplis, y compris le système nordique des brevets, ne soient pas affectés. Il en allait de même pour les résultats obtenus au sein du Conseil de l'Europe. Ce qu'il fallait rechercher, c'était un travail pratique et des solutions pratiques.

39. M. Marinete (Roumanie) a fait savoir que son pays était disposé à soutenir le plan des Etats-Unis. Les autorités roumaines avaient suggéré aux BIRPI, il y a plus de deux années, au cours d'une visite de leur Directeur à Bucarest, d'essayer de faire quelque chose en vue de provoquer une coopération internationale plus étroite dans le domaine des brevets. Il s'est déclaré heureux de voir que cette suggestion était sur le point de prendre la forme d'une action des BIRPI.

40. M. de Haan (Pays-Bas) a remercié les Etats-Unis pour leur proposition et le Royaume-Uni pour le soutien accordé par lui à l'Institut international des Brevets. C'est son prédécesseur à l'Office néerlandais des brevets qui avait formulé les premières suggestions tendant à une coopération pratique sur le plan international. L'Institut international des Brevets avait été créé en conséquence, pour être à la disposition des offices nationaux de brevets qui désiraient disposer d'une recherche centralisée de la nouveauté pour les inventions. L'Institut était l'unique instrument pratique existant pour réaliser une telle coopération. Les BIRPI devraient collaborer avec l'Institut. Ce serait une erreur de ne pas utiliser pleinement cette possibilité existante.

41. M. Finniss (Institut international des Brevets) a déclaré qu'il était heureux que les Etats-Unis aient présenté la proposition faisant l'objet de cette discussion. Le problème des délais était sérieux. Le problème des langues devenait chaque jour plus difficile, étant donné qu'aucune recherche de nouveauté sur le plan mondial n'était plus possible sans que l'on tienne compte des documents établis en russe et en japonais. L'établissement d'un centre de documentation était extrêmement important.

42. Le Président, parlant en tant que représentant de la France, a également applaudi à la proposition des Etats-Unis. A son avis, cette proposition ne signifiait pas que les BIRPI devraient exécuter une tâche administrative, mais simplement qu'ils devraient examiner les possibilités de coordonner les efforts accomplis tant sur le plan national que sur le plan international, ainsi que les possibilités d'établir de nouveaux moyens de coopération.

43. M. Talamo (Italie) a déclaré qu'il était prêt à appuyer la proposition des Etats-Unis. Cette proposition intéressait également les pays qui ne pratiquaient pas d'examen, d'autant plus que ces pays pourraient toujours, à l'avenir, pratiquer un examen. De tels pays devraient donc être représentés à tout comité d'experts des BIRPI, comme ils l'étaient à ceux du Conseil de l'Europe et de la Commission économique européenne, aux travaux desquels l'Italie avait toujours participé activement.

44. M. Radnóti (Hongrie) a déclaré que son pays approuvait également la proposition des Etats-Unis et qu'il ferait de son mieux en vue de contribuer au succès des travaux que les BIRPI engageraient sur la base de cette proposition.

45. Le Directeur des BIRPI a fait savoir que ceux-ci étaient prêts à entreprendre l'étude préconisée par la proposition des Etats-Unis. En outre, ils étaient prêts à le faire rapidement, étant pleinement conscients de l'urgence de la matière. Il ne pouvait pas, bien entendu, promettre du succès dans un domaine où tant d'efforts entrepris dans d'autres cercles avaient dû être abandonnés, ou n'avaient obtenu que des succès modérés. De toute façon, il envisageait de convoquer un premier groupe de consultants en février ou mars 1967.

46. Le Comité a adopté à l'unanimité la résolution proposée par la délégation des Etats-Unis et qui a la teneur suivante :

"Le Comité exécutif de l'Union internationale (de Paris) pour la protection de la propriété industrielle (Deuxième session, Genève, 29 septembre 1966),

Considérant que tous les pays qui octroient des brevets d'invention, et particulièrement les pays pratiquant un système d'examen préalable de nouveauté, ont à faire face à des demandes de brevets dont le nombre très élevé s'accroît continuellement et dont la complexité devient de plus en plus grande,

Considérant que, dans tout pays, un grand nombre des demandes de brevets reproduisent entièrement ou substantiellement des demandes déposées dans d'autres pays pour la même invention, accroissant encore ainsi le nombre des demandes à examiner,

Considérant que toute solution des difficultés provenant des doubles emplois en ce qui concerne tant le dépôt des demandes que leur examen permettrait d'obtenir une protection plus économique, plus rapide et plus efficace dans les différents pays du monde, et cela au bénéfice des inventeurs, du public et des gouvernements,

Recommande que le Directeur des BIRPI entreprenne d'urgence l'étude des solutions tendant à réduire les doubles emplois dans les tâches incombant tant aux déposants qu'aux offices de brevets nationaux; que cette étude soit entreprise en consultation avec des experts de l'extérieur à inviter par le Directeur, et compte tenu des efforts déployés par d'autres organisations internationales et groupements d'Etats pour résoudre des problèmes similaires; que cette étude aboutisse à des recommandations détaillées quant à toute action future, y compris la conclusion d'arrangements particuliers dans le cadre de l'Union de Paris."

Programme et Budget de l'Union de Paris pour 1967

47. Ce point de l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CEP/II/7 et des parties du document CCIU/IV/5 qui traitent de l'Union de Paris.

48. Le Directeur des BIRPI s'est référé aux causes, qui sont exposées en détail dans les documents précités, du déficit prévu pour 1967 et des changements qu'il est proposé d'apporter au programme triennal établi en 1964. Il a déclaré que la seule possibilité de réduire le déficit serait d'éliminer les activités concernant l'assistance technique, mais qu'il recommandait toutefois instamment que tel ne fût pas le cas, étant donné l'utilité que présentaient ces activités, aussi bien pour les pays en voie de développement que pour l'Union de Paris. Le fonds de réserve de l'Union de Paris pourrait supporter le déficit; aucune augmentation des contributions n'était donc proposée. Toutefois, lors de la Conférence de Stockholm, ou peu après, une augmentation considérable des contributions deviendrait inévitable et serait donc proposée.

49. M. Winter (Etats-Unis d'Amérique) a insisté pour que les activités en matière d'assistance technique ne soient pas éliminées. Il a demandé instamment aux Etats qui n'avaient pas encore accepté le plafond annuel de 900.000 francs suisses de le faire.

50. M. Artemiev (URSS) a émis l'opinion qu'une partie du déficit disparaîtrait si les BIRPI utilisaient les contributions de la République démocratique allemande.

51. Le Directeur des BIRPI a répondu que les versements de la République démocratique allemande figuraient dans un compte séparé et n'étaient pas utilisés actuellement, en attendant que la question de l'appartenance à l'Union de Paris de la République démocratique allemande soit clarifiée. Il s'agissait là d'une question purement politique qui échappait aux compétences du Secrétariat.

52. Le Comité a exprimé, à l'unanimité, une opinion favorable au sujet du programme et des propositions relatifs à l'Union de Paris contenus dans les documents CEP/II/7 et CCIU/IV/5.

Adoption du présent Rapport

53. Dans sa séance de clôture, tenue le 29 septembre 1966 et présidée - en l'absence du Président - par M. Artemiev (URSS), Vice-président, le Comité a adopté à l'unanimité le présent rapport.

/Fin du document CEP/II/12/

A N N E X E

LISTE DES PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES DU COMITE

ALLEMAGNE (République fédérale d')

- Dr. Kurt HAERTEL, Président du Deutsches Patentamt, Munich
- M. Albrecht KRIEGER, Ministerialrat, Ministère fédéral de la Justice, Bonn
- M. Klaus PFANNER, Directeur, Division juridique, Deutsches Patentamt, Munich

ESPAGNE

- M. Antonio FERNANDEZ-MAZARAMBROZ y MARTIN-RABADAN, Chef du Registre de la Propriété industrielle, Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- Mr. Edward J. BRENNER, Commissioner of Patents, Washington, D.C.
- Mr. Harvey J. WINTER, Assistant Chief, International Business Practices Division, Department of State, Washington, D.C.
- Mr. Gerald D. O'BRIEN, Assistant Commissioner of Patents, Washington, D.C.

FRANCE

- M. François SAVIGNON, Directeur-adjoint de la Propriété industrielle, Institut national de la Propriété industrielle, Paris
- M. Roger LABRY, Conseiller d'ambassade, Ministère des Affaires étrangères, Paris
- M. Charles ROHMER, Chef du Service du Droit d'auteur, Ministère des Affaires culturelles, Paris

HONGRIE

- M. András KISS, Vice-Président de l'Office national des Inventions, Budapest

HONGRIE (suite)

M. Róbert RADNÓTI, Chef du Groupe international de l'Office national des Inventions, Budapest

ITALIE

M. Giuseppe TALAMO ATENOLFI, Ambassadeur d'Italie, Ministère des Affaires étrangères, Rome

M. Valerio DE SANCTIS, Avocat, Rome

M. Paul MARCHETTI, Expert, Ministère de l'Industrie, Bureau central des brevets, Rome

M. Giuseppe TROTTA, Expert juridique, Ministère des Affaires étrangères, Rome

M. Alberto Mario FERRARI, Docteur en droit, Milan

M. Roberto MESSEROTTI- BENVENUTI, Avocat, Milan

JAPON

Mr. Jinbo BENKICHI, Director of the Trial Division, Patent Office, Tokyo

M. Kenshiro AKIMOTO, Troisième secrétaire, Délégation permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales, Genève

MEXIQUE

Mlle Maria de los Angeles LOPEZ-ORTEGA, Deuxième secrétaire d'ambassade, Délégation permanente du Mexique auprès des Organisations internationales à Genève, Genève

PAYS-BAS

M. C.J. DE HAAN, Président du Conseil des Brevets, La Haye

M. Willem M.J.C. PHAF, Directeur de la Section juridique, Ministère des Affaires économiques, La Haye

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Mr. Gordon GRANT, C.B., Comptroller-General, The Patent Office, Londres

Mr. Ronald BOWEN, Principal Examiner, The Patent Office, Londres

SUEDE

- M. Ake VON ZWEIGBERGK, Directeur général, Office des Brevets, Stockholm
- M. Claës A. UGGLA, Conseiller, Office des Brevets, Stockholm

SUISSE

- M. Hans MORF, Ancien Directeur du Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, Berne
- M. Joseph VOYAME, Directeur du Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle, Berne
- M. Rodolphe BÜHRER, Chef de la Section diplomatique, Département politique fédéral, Berne

TCHECOSLOVAQUIE

- M. František KRISTEK, Président, Office des Brevets et des Inventions, Prague
- M. Oldřich FABIÁN, Deuxième secrétaire, Ministère des Affaires étrangères, Prague
- M. Jirí KORDAČ, Conseiller, Ministère de l'Education et de la Culture, Prague
- M. Joseph CONK, Conseiller, Département de législation et des relations internationales, Office des Brevets et des Inventions, Prague
- M. Miloš VŠETEČKA, Chef de la Section juridique et internationale, Office des Brevets et des Inventions, Prague

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

- Mr. E.J. ARTEMIEV, Vice-President, Committee on Inventions and Discoveries attached to the Council of Ministers of the USSR, Moscou
- Mr. E.P. GAVRILOV, Senior scientific employee, Institute of Patent Information, Moscou

YOUgosLAVIE

- M. Vladimir SAVIČ, Directeur, Office des Brevets, Belgrade

II. ETATS OBSERVATEURS

ALGERIE

M. Salah BOUZIDI, Chef du Bureau des Marques, Alger

AUSTRALIE

M. Warwick Eduard WEEMAES, Troisième secrétaire,
Mission permanente de l'Australie auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève

AUTRICHE

M. Thomas LORENZ, Ratssekretär des Patentamtes, Bundes-
ministerium für Handel, Gewerbe und Industrie, Vienne

BELGIQUE

M. Gérard Lambert DE SAN, Directeur général, Conseiller
juridique du Ministère de l'Education nationale et
de la Culture, Bruxelles

DANEMARK

M. Torben LUND, Professeur à l'Université d'Aarhus,
Président du Comité gouvernemental du droit d'auteur,
Risskov

GRECE

M. Anastase IOANNOU, Avocat à la Cour de cassation
d'Athènes, Athènes

INDE

M. Lalit MANSINGH, Troisième secrétaire, Mission permanente
de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres organisations internationales à Genève, Genève

POLOGNE

M. Ignacy CZERWINSKI, Président de l'Office des Brevets,
Varsovie

Mme Natalie LISSOWSKA, Conseiller, Office des Brevets,
Varsovie

REPUBLIQUE ARABE UNIE

M. Mohamed Ibrahim SHAKER, Deuxième secrétaire, Mission permanente de la République Arabe Unie auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions spécialisées à Genève, Genève

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Victor NKOINZALE, Sous-Directeur, Ministère des Affaires culturelles, Kinshasa-Kalina

M. Christophe KATUKU, Secrétaire de Direction des Affaires culturelles, Représentant permanent du Gouvernement congolais auprès de la Société Congolaise du Droit d'auteur, Kinshasa-Kalina

ROUMANIE

M. Ion ANGHEL, Conseiller juridique en chef, Ministère des Affaires étrangères, Bucarest

M. Lucian MARINETE, Directeur technique de l'Office d'Etat pour les Inventions, Bucarest

SAINT-MARIN

M. Jean-Charles MUNGER, Chancelier, Délégation permanente de la République de Saint-Marin auprès de l'Office des Nations Unies, Genève

THAÏLANDE

M. Pradeep SOCHIRATNA, Secrétaire, Ambassade de Thaïlande, Berne

VIÊT-NAM

M. Nguyen Quoc Dinh, Délégué permanent de la République du Viêt-Nam auprès de l'UNESCO, Paris

III. OBSERVATEURS POUR LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

INSTITUT INTERNATIONAL DES BREVETS

M. Guillaume M. FINNISS, Directeur général de l'Institut international des Brevets, La Haye

M. L. FEYEREISEN, Sous-Directeur, Institut international des Brevets, La Haye

IV. B.I.R.P.I.

Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur

Dr. Arpad BOGSCH, Vice-Directeur

M. R. WOODLEY, Conseiller

M. B.A. ARMSTRONG, Conseiller

V. BUREAU DE LA SESSION

Président : M. François SAVIGNON
(France)

Vice-Président : M. E.J. ARTEMIEV
(U.R.S.S.)

Vice-Président : M. Jinbo BENKICHI
(Japon)

Secrétaire : Dr. Arpad BOGSCH
(BIRPI)